

P. No.



PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires

Service aménagement, biodiversité et eau

Affaire suivie par : Francis FISCHER 
Tél : 03 87 23 70 84
Télécopie : 03 87 24 31 72
Mél : francis.fischer@moselle.gouv.fr
Réf. : FF/MO Code : ASPE-L8

**Monsieur ROTH Didier
EARL de l'Isch
15 Rue de Fénétrange
57930 POSTROFF**

**Objet : Dossier de déclaration
Accord avant le délai de 2 mois**

Metz, le 23 juillet 2012

Monsieur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

→ Réalisation d'abreuvoir pour le bétail sur la commune de POSTROFF,

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 07 juin 2012, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de POSTROFF où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information à :

- M. le Maire de POSTROFF

LA RESPONSABLE DE L'UNITE POLICE DE L'EAU


PATRICIA LAHAYE